

Président du Centre Socioculturel Cantonal Roland Charrier : Claude BOIREAU

Coordinatrice : Véronique MOREAU

Référentes de l'activité : Mireille MAINGUIN et Maryse CHAUVEAU

L'ambiance se veut cordiale et familiale. Pour conserver ce climat amical, il suffit à chacun de respecter le règlement intérieur.

1. OUVERTURE DE LA SALLE

La référente de l'activité gymnastique douce est responsable de l'ouverture et de la fermeture des locaux.

2. ORGANISATION ET HORAIRES DES COURS

Les cours ont lieu au Do-Jo du stade de Montreuil-Bellay (hors vacances scolaires) :

- les lundis, mardis et les vendredis, de septembre à juin.

Les créneaux horaires peuvent varier d'une année à l'autre en fonction de l'utilisation du Do-Jo par les établissements scolaires qui sont prioritaires.

Obligation de respecter les jours choisis lors de votre inscription.

3. PROFESSEUR DE GYM

Les cours sont animés par Madame CONRARDY, animatrice d'activités physiques pour tous (Brevet d'Etat Jeunesse et Sport) les lundi et vendredi et par Mme OGER, animatrice d'activités physiques (d'entretien délivré par la Fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire) les mardis.

4. TENUE VESTIMENTAIRE

Pour respecter les tapis de Do-Jo, il est demandé aux participants de :

- Porter des vêtements sans fermeture éclair,

- Ne mettre ni bagues, ni colliers, ni boucle d'oreilles,
- Ne pas porter de chaussures.

5. INSCRIPTIONS

Les cours sont ouverts aux personnes de + de 18 ans.

Les inscriptions sont faites sur les lieux et aux horaires des cours.

Les personnes participant déjà aux cours peuvent se pré-inscrire en juin afin de réserver une place pour l'année suivante.

6. CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication pour les activités sportives devra être remis dès l'inscription.

Aucun délai ne peut être accordé pour la fourniture de ce document.

Les personnes n'ayant pas fourni ce document dans les délais pourront se voir refuser la possibilité de pratiquer jusqu'à la régularisation de leur dossier.

7. TARIF

Le règlement s'effectue lors de l'inscription.

Le tarif unique en 2013 / 2014 est de :

- 50 € à l'année pour une séance,
- 100€ à l'année pour deux séances,
- 150€ à l'année pour trois séances.

Le Paiement sera remis à la référente (paiement par chèque à l'ordre du CSC) lors de la première séance de septembre.

8. ADHESIONS

Toute personne pratiquant cette activité sera tenue de régler une adhésion annuelle au Centre Socioculturel Roland Charrier en janvier.

Le règlement de l'adhésion est annuel et couvre :

- Les frais d'assurance (correspondant à la responsabilité civile de l'association).
- Il donne la possibilité de participer à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et aux autres activités du Centre Socioculturel.

Cette adhésion n'inclut pas l'individuel accident qui peut être souscrit par chacun auprès de sa propre assurance, pour tous préjudices corporels.

Le paiement sera remis à la référente de la gym en janvier 2014 : 5€ en individuel ou 10€ / famille.

7. CONDITIONS D'ORGANISATIONS

Cas d'annulation des cours :

- si le nombre d'inscrit est insuffisant en début d'année, les cours de gym seront annulés.
- en cas de maladies du professeur de gym, ou en cas d'intempéries, le cours n'aurait pas lieu. Dans ce cas, une solution de remplacement serait proposée ultérieurement.

L'association du Centre Socioculturel Roland Charrier et les bénévoles de CREATIF se désengagent de toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité par les participants.

Le professeur garde l'autorité sur le groupe.

Les participants aux cours de gymnastique douce devront prendre connaissance du règlement intérieur, l'accepter et le signer.

Date :

Signature de l'adhérent :



*Règlement intérieur
et organisation*